



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Risque de pénurie d'enseignants à la rentrée

Question écrite n° 8854

Texte de la question

M. Matthieu Marchio attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur un risque de pénurie d'enseignants à la rentrée. Depuis plusieurs années, certains concours d'enseignants rencontrent un nombre de candidats admissibles moins élevé que le nombre de postes proposés. Cette situation s'explique par des salaires considérés comme insuffisants par rapport aux conditions de travail et un respect envers leur profession qui n'a cessé de décliner. Cette pénurie d'enseignants entraîne des fermetures de classe partout en France, dont le département du Nord est particulièrement touché. La récente augmentation salariale des enseignants est un premier pas vers le relèvement de l'attractivité du métier d'enseignant. Cependant, cette augmentation doit s'accroître afin d'atteindre le salaire moyen des enseignants au sein de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) qui peut être jusqu'à 19 % inférieur en France. L'autorité ainsi que le respect de l'enseignant doivent aussi être rétablis. Il souhaite connaître la stratégie que le Gouvernement compte mettre en œuvre pour éviter une pénurie d'enseignants à la rentrée.

Texte de la réponse

Lors de la session 2023 des concours de recrutement des personnels enseignants du premier degré, 9 900 postes ont été ouverts et 8 316 candidats ont été admis sur la liste principale et 1 581 candidats appelés sur la liste complémentaire. Dans le second degré, 13 623 postes ont été ouverts, 11 744 candidats ont été admis sur la liste principale et 218 candidats appelés sur la liste complémentaire. Les taux de rendement de la session 2023 hors liste complémentaire (84 % dans le premier degré et 86 % dans le second degré) sont en augmentation par rapport à la session 2022 (82 % dans le premier degré et 83 % dans le second degré). Par ailleurs, afin d'améliorer l'attractivité du métier d'enseignant, grâce à une hausse historique du budget du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse pour l'année 2023 (+ 6,5 % soit 3,6 Mds€), la rémunération de tous les professeurs a été augmentée de 125 à 250 € net mensuels entre septembre 2022 et septembre 2023 conformément à la promesse du Président de la République. Afin qu'aucun enseignant ne débute sa carrière à moins de 2 100 € nets par mois, la prime d'attractivité est revalorisée et étendue aux fonctionnaires stagiaires. Pour permettre des déroulements de carrière plus fluide, l'accès aux grades supérieurs est facilité et élargi. À cette revalorisation inconditionnelle s'ajoute une rémunération supplémentaire pour les enseignants volontaires qui s'engagent dans des missions complémentaires dont la rémunération unitaire annuelle est de 1 250 € brut et pouvant prendre la forme pour certaines d'entre elles d'un volume horaire annuel et pour d'autre la forme d'un engagement annuel. Un premier ensemble de missions porte sur les activités pédagogiques en présence des élèves. Un second ensemble de missions porte sur le bon fonctionnement des écoles ou des établissements et sur des projets pédagogiques.

Données clés

Auteur : [M. Matthieu Marchio](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8854

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse

Ministère attributaire : Éducation nationale et jeunesse

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 juin 2023](#), page 5248

Réponse publiée au JO le : [7 novembre 2023](#), page 9946